



Communiqué de presse

Traçage numérique des contacts : il faut protéger le consommateur

Après une période de confinement due au COVID-19, la Belgique a entamé depuis le 4 mai une période de « déconfinement », découpée en plusieurs étapes à des dates préalablement fixées. Dans ce contexte de déconfinement graduel, le gouvernement réfléchit à la possibilité d'utiliser une application de traçage numérique. Son objectif consisterait à contenir la propagation du virus en permettant d'avertir l'utilisateur de l'application qu'il a côtoyé des personnes atteintes du COVID-19. L'utilisateur pourrait ainsi se faire tester et/ou s'isoler si nécessaire.

Le recours éventuel à un tel outil numérique constitue néanmoins une question fort sensible. D'une part, pour être efficace, l'application doit être déployée à grande échelle. D'autre part, comme les détails sur cette application ne sont pas encore connus, elle suscite des inquiétudes et des préoccupations en particulier en ce qui concerne la protection de la vie privée, droit fondamental.

La Commission consultative spéciale (CCS) « Consommation », organe consultatif paritaire représentant les consommateurs d'une part et la production, la distribution, les classes moyennes et l'agriculture d'autre part, a dès lors estimé d'émettre un avis d'initiative. Il pose un certain nombre de protections dont elle souhaite la prise en compte par le gouvernement dans le cas où le projet d'application numérique se concrétiserait. Sans les citer toutes ici, elles comprennent : la nécessité de tenir un débat démocratique ; l'utilisation de l'application sur une base volontaire et pendant un temps limité ; l'anonymat et le cryptage des données ; la mise en place avant toute mise en œuvre de l'application d'une campagne de communication à destination des utilisateurs pour les informer de manière claire et détaillée ; une application unique pour l'ensemble du territoire belge et compatible avec les applications étrangères du même type puisque le virus ne s'arrête pas aux frontières.